

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ÉcoMoov Déménagement SAS

51 cours Richard Vitton, 69003 Lyon

SIRET : 914 655 014 00019 – RCS Lyon

Date : 19 janvier 2023

Article 1 – Objet des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales ont pour objet d'encadrer la vente de prestations de services par ÉcoMoov Déménagement SAS (le « Prestataire ») auprès de ses clients professionnels ou particuliers (le « Client »). Elles s'appliquent à toutes les prestations de déménagement, transport, manutention et services associés. Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions avant de signer le devis ou le bon de commande.

Article 2 – Offre de services

Toute commande n'est considérée comme définitive qu'après émission d'un devis signé par le Client et acceptation écrite par le Prestataire. Les modifications demandées par le Client seront prises en compte si elles sont formulées par écrit au moins 48 heures avant la date prévue de prestation et pourront entraîner un ajustement tarifaire. Aucun travail ne débutera avant réception du devis et des CGV signés et, le cas échéant, de l'encaissement de l'acompte.

Article 3 – Tarifs et modes de règlement

Les prix sont exprimés : Hors taxes (HT) pour les clients professionnels et Toutes taxes comprises (TTC) pour les clients particuliers. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la signature du devis. Le paiement s'effectue par virement bancaire, sauf accord spécifique. Une facture est émise à chaque prestation. Sauf mention contraire, le paiement est exigible à réception de facture.

Article 4 – Pénalités de retard et indemnité forfaitaire

En cas de retard de paiement, une pénalité de 10 % du montant TTC de la facture s'appliquera de plein droit, sans mise en demeure préalable. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (conformément à l'article L441-10 du Code de commerce) sera également due. ÉcoMoov Déménagement se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cas de non-paiement.

Article 5 – Exécution de la commande et réclamations

Le délai d'exécution est convenu d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. Toute réclamation doit être adressée par écrit sous 10 jours à compter de la date d'exécution de la prestation. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable. En cas de défaut avéré imputable au Prestataire, une nouvelle prestation ou un remboursement partiel pourra être proposé.

Article 6 – Annulation de commande

Si un acompte a été versé : il reste acquis au Prestataire en cas d'annulation hors cas de force majeure. Si aucun acompte n'a été versé : 30 % du montant total de la prestation sera facturé à titre d'indemnisation, correspondant aux frais de planification et de blocage des équipes.

Article 7 – Responsabilité et assurance

Le Prestataire est assuré en responsabilité civile professionnelle et pour les marchandises transportées. Une attestation d'assurance peut être fournie sur demande. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faute du Client.

Article 8 – Protection des données (RGPD)

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement pour la gestion administrative et commerciale d'ÉcoMoov Déménagement. Conformément à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en écrivant à l'adresse postale du siège social.

Article 9 – Droit applicable et médiation

Les présentes conditions sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action judiciaire. En cas d'échec, la compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Lyon. Pour les clients particuliers, ÉcoMoov Déménagement propose la médiation du MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION AGREE – DEVIGNY MEDIATION (9 avenue René Gasnier, D01 – 49100 Angers, www.devignymediation.fr, contact@devignymediation.fr).

Tous droits réservés – ÉcoMoov Déménagement SAS – 19 janvier 2023